

224C0527  
FR0004056851-FS0261

11 avril 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VALNEVA SE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2024, la société Deep Track Biotechnology Master Fund, Ltd.<sup>1</sup> (200 Greenwich Avenue 3rd Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 avril 2024, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir 6 925 000 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,34% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALNEVA SE sur le marché.

<sup>1</sup> La société Deep Track Capital, LP agit en qualité d'« *investment manager* » de la société Deep Track Biotechnology Master Fund, Ltd. et est contrôlée par la société Deep Track Capital GP, LLC. Cette dernière est contrôlée par M. David Kroin qui est également son « *managing member* ».

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 139 276 901 actions représentant 159 384 197 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.